



## SÉMINAIRE DE PLAIDOYER

### **Cadre pour l'après-2015 relatif aux objectifs de développement durable, au financement du développement et aux moyens de mise en œuvre**

*New York, du 11 au 13 mai 2015*

#### **Présentation des principaux messages**

#### **À propos des objectifs de développement durable**

- Nous saluons avant tout l'organisation en grands groupes pour l'élaboration des objectifs de développement durable et nous pensons que cette approche devrait être adoptée à l'avenir pour d'autres processus. Les syndicats forment un mandant unique pour représenter les travailleurs et ont une valeur ajoutée en tant qu'acteurs du développement et partenaires sociaux, ayant ainsi des connaissances sur des mécanismes précis de dialogue social en matière de politiques socioéconomiques aux niveaux national et international.
- Nous pensons aussi que les objectifs de développement durable (ODD) constituent indéniablement une progression par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à la fois au niveau du processus pour leur conception et par leur caractère universel, leur portée et leur ambition, et surtout pour leur intérêt à aborder les principales omissions des OMD, comme les inégalités et la pérennité environnementale.
- Les objectifs et les cibles devraient s'appuyer sur les droits, ils ne devraient pas être faussés et il conviendrait de les mesurer à la fois du point de vue des détenteurs des droits et de celui des responsables. Nous soulignons particulièrement qu'en ce qui concerne le thème de la migration de main-d'œuvre, il est nécessaire d'insister davantage sur l'approche fondée sur les droits humains.
- L'Agenda pour le travail décent, avec ses quatre piliers (droits des travailleurs, protection sociale, emploi et dialogue social), est un outil pour combattre la pauvreté et les inégalités. Dès lors, au moment de la mise au point des indicateurs, il convient d'intégrer des indicateurs spécifiques pour le travail décent (précisément sur la négociation collective, les salaires et le dialogue social).
- Nous aimerions aussi ajouter qu'il faut s'intéresser davantage aux salaires en tant que cibles précises, mais aussi en termes de moyens de mise en œuvre – la pauvreté et les inégalités doivent être combattues avant tout en veillant à ce que les salaires soient décents et que le salaire minimum soit augmenté.
- Nous suggérons que le modèle du mécanisme de contrôle de l'Organisation internationale du Travail (OIT) soit intégré aux processus de mise en œuvre et de suivi de l'Agenda pour le développement durable, surtout lors du Forum de haut niveau politique, ce qui viendrait souligner l'importance du rôle de l'OIT dans sa globalité pour la réalisation des objectifs principaux de cet agenda pour le mouvement syndical. Il convient en outre de lui attribuer les moyens appropriés.

- La déclaration doit clairement faire référence à l'Agenda pour le travail décent et aux normes internationales du travail, qui comprennent les principes et droits fondamentaux au travail, le dialogue social et la négociation collective. Nous désirons aussi qu'il y soit fait référence au droit à l'éducation, au droit à l'eau et à la responsabilité de l'État de fournir des services publics. Nous aimerions qu'y figurent des références à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale, à la justice fiscale et à la question de la conditionnalité du développement. Le droit au développement, les questions systémiques liées aux institutions financières internationales et la renégociation de la dette sont tous des éléments qui doivent être reconnus.
- Les mécanismes de responsabilisation de l'Agenda pour le développement durable doivent s'appuyer sur des principes clairs, comme la responsabilité mutuelle, l'appropriation démocratique et le dialogue social. La responsabilisation à l'échelle mondiale est essentielle pour parvenir à un changement au niveau national. À cet égard, nous avons besoin d'engagements qui ne se limitent pas à être volontaires et pour lesquels les accords existants, par exemple, les normes du travail de l'OIT, devraient constituer une base minimale sur laquelle se fonder.
- Au niveau des pays, il faut garantir la participation de la société civile à la détermination des indicateurs nationaux.
- Enfin, il convient de doter suffisamment le Forum de haut niveau politique, tant du point de vue humain qu'au niveau des finances, afin qu'il remplisse son rôle.

## À propos du financement du développement

- **Nous commençons à insister sur l'importance de l'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS.** Pour le mouvement syndical, cela implique de réaliser l'Agenda pour le travail décent dans toutes ses dimensions. Le travail décent est aussi un facteur de développement économique et social. Nous voyons donc la valeur d'un paragraphe autonome faisant référence au travail décent en tant que moyen et fin pour le financement du développement.
- L'instauration de socles de protection sociale remporte un vaste soutien, mais il faut qu'ils soient correctement financés et soutenus. Nous réclamons donc qu'une référence à la recommandation n° 202 de l'OIT soit à nouveau incluse et surtout, nous demandons un accord sur la mise en place d'un Fonds mondial pour la protection sociale afin de lancer son application universelle.
- Nous aimerions aussi que l'Accord d'Addis reconnaisse explicitement le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social en tant que moyens et fin en termes de mise en œuvre.
- **Il est aussi essentiel de mettre en exergue le RÔLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTAT.** C'est à l'État que revient la responsabilité finale de réaliser les engagements de développement, ce qui implique le respect, par tous les acteurs, et surtout le secteur privé, de toutes les promesses et des normes déjà convenues par la communauté internationale (y compris les normes fondamentales du travail de l'OIT). L'État est par ailleurs responsable de veiller à la répartition équitable et à l'inclusion sociale. Nous aimerions insister sur le fait que le secteur privé n'est pas une alternative viable à l'État au niveau de la fourniture de services publics de qualité. Cet agenda ne devrait pas être l'occasion de privatiser.
- **Outre ce qui précède, nous suggérons que les conclusions de la conférence d'Addis-Abeba stipulent qu'il doit y avoir des conditions précises encadrant la participation du secteur privé en matière de financement du développement.**
  - Le document relatif au financement du développement doit inclure des références aux garanties environnementales, sociales et du travail, reconnues à l'échelle internationale – et à leurs mécanismes de conformité respectifs – pour tous les investissements publics et privés internationaux, y compris ceux des banques de développement multilatérales.

- Il doit faire plus explicitement référence au respect des normes internationales de la part des sociétés multinationales, notamment grâce à la reconnaissance de la déclaration de l'OIT sur les multinationales.
- Quant aux partenariats publics-privés, il y a peu de preuves suggérant qu'ils participent au développement durable. Nous insistons pour l'adoption d'une approche plus équilibrée en termes de fourniture de services publics gérés par l'État.
- Nous sommes par ailleurs préoccupés par plusieurs dispositions présentes dans certains accords commerciaux qui, plutôt que de promouvoir le développement des pays, peuvent porter atteinte à la souveraineté de l'État et enfreindre les droits du travail.
- Enfin, la mobilisation des ressources nationales est un outil puissant de redistribution des richesses et de promotion de l'égalité. Il convient d'y procéder grâce à des politiques fiscales progressives et à la justice fiscale, y compris l'imposition effective des activités des sociétés multinationales et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et les paradis fiscaux. La protection sociale universelle, la liberté syndicale, la négociation collective et des salaires décents sont aussi des éléments importants. Nous aimerions également souligner notre soutien à une taxe sur les transactions financières.

\*\*\*\*\*